

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
	Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
	Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Maïte POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marc OXIBAR (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 31-190409-PAT-

CRÉATION D'ESPACES DE VENTE DE PRODUITS 'SOUVENIRS'
DANS LES ÉQUIPEMENTS PATRIMONIAUX SOUS GESTION INTERCOMMUNALE

Mme ETCHENIQUE précise que dans le cadre de la gestion de la Villa Bedat et des sites Ecomusée de LOURDIOS-ICHERE et de SARRANCE, il est proposé de créer des espaces de vente d'objets, vus comme un outil de communication de la CCHB et de ces sites du Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises.

A ce propos, le cahier des charges Pays d'Art et d'Histoire - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, défini en 2007 par le Ministère de la Culture, autorise, à titre exceptionnel, des prestations spécifiques tarifées.

Si la mission de la communauté de communes au travers de ces équipements est bien de conserver ses collections, de valoriser les éléments du patrimoine du Haut-Béarn et de les diffuser au public selon une approche pédagogique de plus en plus affirmée, il s'agit aussi de développer des actions de communication permettant d'accroître leur notoriété et leur fréquentation. La création d'une 'boutique' est un outil au service de l'institution culturelle.

La création d'un point de vente au sein d'un équipement culturel entre dans cette logique d'image et de promotion culturelle, vu comme une vitrine sur l'extérieur présentant des produits originaux par leur lien avec la scénographie des sites et s'inscrivant dans une démarche de circuit-court.

Dix objets ont été définis :

- 5 types de cartes postales à broder, reprenant les cartes du fonds anciens intercommunal,
- 1 marque-page magnétique, à l'effigie de la CCHB (identité visuelle du logo reprise sous ses aspects patrimoniaux),
- 1 jeu de memory, reprenant 20 visuels patrimoniaux du Haut Béarn,
- 1 crayon à papier à l'effigie de la CCHB (identité visuelle du logo reprise sous ses aspects patrimoniaux),
- 7 types de sonnaillles avec ruban estampillé CCHB,
- le livre du Fort du Portalet,
- 1 mug ardoise personnalisée à l'effigie de la Villa Bedat,
- 1 peluche 'mouton' brodée,
- 2 types de porte-clés en matière textile,
- Sac fourre-tout en toile (tote bag) estampillé.

La grille tarifaire suivante est proposée :

Carte postale brodée	5 €	Clochette brebis PD2	31 €
Marque-page magnétique	3 €	Clochette vache GA0	41 €
Jeu de memory	9 €	Sonnaillles GA2	51 €
Crayon à papier	2 €	Livre du Fort du Portalet (P. PRETOU)	15 €
Sonnaillon 0	11 €	Mug	6 €
Sonnaillon 1	12 €	Peluche	11 €
Clochette brebis PD0	25 €	Porte-clés	4 €
Clochette brebis PD1	29 €	Sac fourre-tout	6 €

En outre, concernant l'offre éditoriale locale, nous proposons la formule de dépôt-vente de livres traitant des patrimoines locaux.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe de la création d'espaces de vente de produits dérivés, et la constitution de stocks dans la limite des enveloppes budgétaires prévues au BP 2019,
- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie pour permettre la commercialisation desdits produits,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 15/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019

